

43 Avenue d'Italie **80090 AMIENS** www.sommenumerique.fr Tél. 03 22 22 27 27 courrier@sommenumerique.fr

20210607_DL_05

OBJET:

Contribution ENT de l'année scolaire 2020-2021

Date de convocation :

31 mai 2021

Date de séance :

7 juin 2021

Date d'affichage: 28 juin 2021

Membres en exercice: 46

Membres présents: 19

Membres votants: 32

Séance en présentiel et visioconférence

Règles de fonctionnement selon l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 et sa prolongation au 30 septembre 2021 par la loi n°2021-689 du 31 mai 2021

ABSENTS: cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte:

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30

et de 14h00 à 17h30

Envoyé en préfecture le 25/06/2021 EXTRAIT DU REGISTRE D Reçu en préfecture le 25/06/2021 Affiché le

L'an deux mille vingt et un, le 7 juin à 1 1 10 080-258004365-20210607-210607 CS_DEL5-DE

convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents: BLONDELLE Jean-Marie, BODIOU Thierry, DEBEUGNY François, DECLE Paul-Éric, DELETRE Margaux, DEMARCY Denis, EYNARD Francis, FOURNIER Jean-Michel, GEST Alain, GORRIEZ Jean, LEBRUN Christian, LEFEBVRE Julien, MAROTTE Philippe, MASSET Jacques, PARSIS Laurent, PAYEN Dominique, PENAUD Guy, ROY Mathilde.

Secrétaire de séance : Laurent PARSIS

Pouvoirs: Olivier JARDE à Margaux DELETRE

> James HECQUET à François DEBEUGNY Jean-Luc WALIGORA à Julien LEFEBVRE

Anna-Maria LEMAIRE à Jean-Michel FOURNIER

Marc FOUCAULT à Alain GEST Patricia POUPART à Laurent PARSIS Fabrice FRION à Denis DEMARCY Joël BEAUMONT à Philippe MAROTTE

Isabelle DE WAZIERS à Jean-Marie BLONDELLE Jean-Philippe DELFOSSE à Jean-Dominique PAYEN

Stéphane DECAYEUX à Philippe VARLET

Jacky THUEUX à Jean GORRIEZ

Arnaud DE MONCLIN à Jacques MASSET

LE COMITE SYNDICAL

- Vu les statuts du syndicat mixte ;
- Vu la Charte de fonctionnement du service mutualisé des ENT approuvée par délibération du 26 juin 2016;
- Vu les résultats du compte administratif 2020, notamment concernant le sous-budget « Espaces Numériques de Travail » ;

Considérant l'exposé du Président sur les évolutions à venir concernant le service mutualisé des ENT ainsi que les incertitudes relatives à la nouvelle programmation FEDER 2021-2027,

DELIBERE

ARTICLE 1 – La contribution du service mutualisé des Espaces Numériques de Travail est fixée à 7,40€ par élève pour l'année scolaire 2020-2021, pour les collectivités et établissements situés sur les territoires membres de Somme Numérique.

ARTICLE 2 – La contribution du service mutualisé des Espaces Numériques de Travail est fixée à 12,00€ par élève pour l'année scolaire 2020-2021, pour les collectivités et établissements du département de la Somme situés en dehors des territoires membres de Somme Numérique ou pour les collectivités et établissements situés sur les territoires membres hors du Département de la Somme (Seine Maritime).

ARTICLE 3 - Les factures seront établies auprès des collectivités et établissements compétents sur la base des comptes créés au cours de l'année scolaire 2020-2021.

ARTICLE 4 – Les présentes contributions sont affectées en recettes de fonctionnement du budget principal.

ARTICLE 5 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération..